



## Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur  
de l'Infrapôle  
Nord-Pas de Calais

Douai, le vendredi 9 juin 2017.

Monsieur le Directeur,

En vertu de l'article 4.2 du chapitre 4 du RH 826 modifiant l'avenant du 13 décembre 2007, nous vous déposons une demande de concertation immédiate sur les sujets suivants :

- ➔ Respect des **Cadres Organisations** au plus proche des équipes avec recrutements d'agents au Statut sur les postes vacants et promotions internes.
- ➔ Investissements rapides sur l'étoile ferroviaire de St POL et sur la voie d'évitement d'Aubigny au Bac, sur la VU Douai-Cambrai afin de garantir et pérenniser son exploitation.
- ➔ Interdiction du travail « à agent seul ».
- ➔ Amélioration des conditions de travail par l'amélioration de l'outillage et le respect d'une programmation du travail qui ne détériore pas la Santé.
- ➔ Arrêt des managements agressifs.
- ➔ Arrêt des externalisations et réinternalisations immédiates.
- ➔ Arrêt de l'utilisation d'intérimaires.

Dans l'attente de connaître la date et l'heure à laquelle vous nous recevrez pour cette concertation et afin de vous préciser la composition de notre délégation, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Pour le Syndicat :

WILLAYES Pierre.